



**HAL**  
open science

# Les enjeux internationaux et régionaux dans la Caraïbe depuis la fin de la guerre froide

François Taglioni

► **To cite this version:**

François Taglioni. Les enjeux internationaux et régionaux dans la Caraïbe depuis la fin de la guerre froide. RAMSES 99, 1998, pp.117-127. halshs-00006150

**HAL Id: halshs-00006150**

**<https://shs.hal.science/halshs-00006150>**

Submitted on 18 Apr 2017

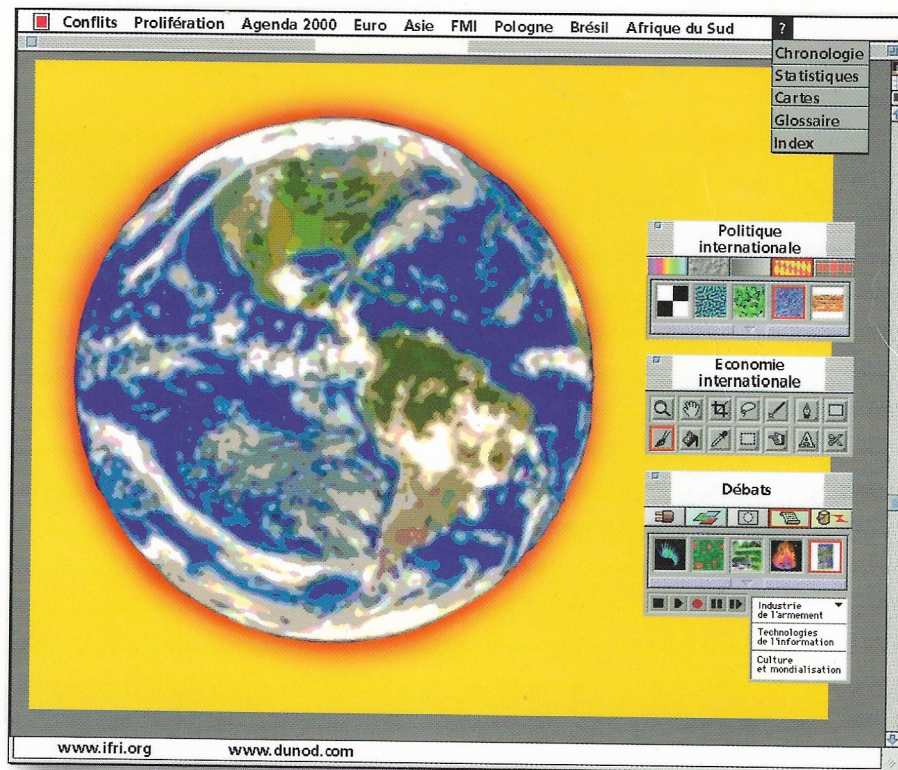
**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



institut français  
des relations  
internationales

# ramses99



## Synthèse annuelle de l'évolution du monde

Sous la direction de Thierry de Montbrial et Pierre Jacquet

DUNOD

jadis unique des États. Cette réalité n'épargne pas plus les États-Unis que les autres pays de la planète. Georges Soros a apporté au moins autant d'argent au développement de la démocratie et de l'économie de marché en Europe de l'Est et du Centre que l'Amérique elle-même. Le fondateur de CNN, Ted Turner, vient d'humilier publiquement Washington en offrant 1 milliard de dollars aux Nations unies. Les efforts d'individus comme Jody Williams, présidente de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel, qui a obtenu le prix Nobel de la paix en 1997, forcent les États-Unis à modifier leurs positions sur le sujet. Si la politique étrangère n'est plus le privilège des gouvernements, elle appartient aussi de moins en moins au département d'État lui-même. Le nombre d'agences gouvernementales qui traitent de questions internationales s'est multiplié avec la diversification et la complexification du monde liées à la globalisation.

Dans ce nouveau contexte, il est difficile de définir les grandes lignes de la politique étrangère des États-Unis. Les Américains sont globalement satisfaits de la révolution socioculturelle des années 60 et de la révolution politico-économique des années 80 et, plus encore, de leur domination sur les affaires internationales depuis l'effondrement de l'URSS. Jusqu'en 1997, un seul défi à long terme paraissait clair : celui émanant du dynamisme des économies du Sud-Est asiatique. Le vent d'Est paraissait alors irrésistible. Aujourd'hui, en dépit de la grave crise des marchés asiatiques, il est certes trop tôt pour que Washington « enterre » la Chine comme un rival potentiel. Au contraire, Pékin est désormais considéré par Washington comme le seul partenaire à sa taille et comme une carte essentielle dans sa volonté de stabilisation de l'ensemble de la région asiatique, des questions de prolifération nucléaire aux questions monétaires, sociales et économiques. Mais, au-delà de cette claire priorité asiatique, le contraste est grand entre la rhétorique américaine et la réalité mondiale. L'Amérique, la « nation indispensable » qui voit plus loin que les autres – selon l'expression de Madeleine Albright –, paraît bien souvent passive et paralysée face à des développements comme les tests nucléaires en Asie du Sud-Est, les guerres, les coups d'État et les génocides en Afrique, les gigantesques incendies en Indonésie et au Mexique, l'islamisme mili-

tant ou enfin le comportement guerrier et provocateur de Saddam Hussein.

Seul succès incontestable de Washington, l'élargissement de l'OTAN est au moins autant dû à l'absence d'une réponse crédible des Européens en matière de sécurité qu'à la détermination des États-Unis. En réalité, l'image de géant maladroit que donne trop souvent Washington concernant sa « politique étrangère classique » doit être tempérée par l'activisme de la présidence quant aux questions d'économie internationale. L'Amérique peut hésiter sur la scène traditionnelle diplomatique-stratégique, mais elle sait très bien où sont ses intérêts en matière de libre-échange et de commerce. De l'ALENA aux accords transatlantiques, elle donne le sentiment d'imposer sa volonté – parfois avec brutalité, sinon arrogance. Fatigués peut-être d'avoir été au premier plan sur les barricades de la guerre froide de 1945 à 1991, les Américains n'ont pas les mêmes états d'âme lorsqu'il s'agit de commerce et d'intérêts clairement définis.

## 2. François Taglionis La Caraïbe : les enjeux de l'après-guerre froide

Pendant des siècles, le bassin caraïbe<sup>3</sup> a été le théâtre de rivalités et d'intérêts divergents entre les grandes puissances européennes. Mais, depuis la fin de la guerre froide, son importance géostratégique est amoindrie. Pour les États-Unis et l'Union européenne, les enjeux se sont déplacés du domaine géopolitique vers des préoccupations géoéconomiques, voire « géo-idéologiques ». En d'autres termes, Washington poursuit sa croisade pour la démocratie et la libéralisation des échanges, à son profit, à l'échelle des Amériques, pendant que l'Union européenne tente difficilement de

3. La Caraïbe insulaire se situe à l'interface de l'Amérique anglo-saxonne et de l'Amérique latine. Bien que les États-Unis, le Mexique, l'Amérique centrale, la Colombie et le Venezuela aient une large façade caraïbe, il est d'usage dans les découpages géopolitiques de classer ces États dans les groupes Amérique du Nord, Amérique latine ou Amérique du Sud. C'est donc aux îles « baignant » dans la mer caraïbe que revient le privilège d'être au centre d'un espace réticulé (Bonnemaison, 1997) qui bénéficie, non sans contraintes, d'un réseau d'assistances extérieures composé essentiellement de l'Amérique du Nord et de l'Europe.

**Tableau 1**  
**Tableau comparatif des États et territoires du bassin caraïbe**

|   | Superficie<br>km <sup>2</sup> | Population<br>1997 | Densité<br>h/km <sup>2</sup> | Langues                              | Statut ou date d'accession<br>à l'indépendance                            | PNB/h<br>dollars<br>1997 |
|---|-------------------------------|--------------------|------------------------------|--------------------------------------|---|--------------------------|
| Guadeloupe (archipel de la)                           | 1 780                         | 386 600            | 217                          | Français<br>et<br>Créole             | Départements<br>assimilés<br>à la métropole                               | 1 050                    |
| Guyane  | 91 000                        | 114 900            | 1,2                          |                                      |   |                          |
| Martinique  | 1 100                         | 359 800            | 327                          |                                      |   |                          |
| <i>Sous-total Antilles françaises</i>                 | <i>93 880</i>                 | <i>861 300</i>     | <i>9</i>                     |                                      |   |                          |
| Anguilla  | 91                            | 10 600             | 116                          | Anglais                              | Territoires dépendants<br>de la couronne<br>du Royaume-Uni                | 5 700                    |
| Iles Cayman   | 264                           | 32 800             | 124                          |                                      |   |                          |
| Iles Turks & Caicos                                   | 417                           | 14 800             | 35                           |                                      |   |                          |
| Iles Vierges britanniques                             | 151                           | 18 300             | 121                          |                                      |   |                          |
| Montserrat <sup>1</sup>                               | 100                           | 6 000              | 60                           |                                      |   |                          |
| <i>Sous-total Antilles britanniques</i>               | <i>1 023</i>                  | <i>82 500</i>      | <i>81</i>                    |                                      |   |                          |
| Aruba   | 193                           | 88 000             | 373                          | Anglais<br>Néerlandais<br>Papamientu | Territoires<br>dépendants<br>de la couronne<br>du royaume<br>des Pays-Bas | 16 700                   |
| Bonaire   | 288                           | 14 300             | 38                           |                                      |   |                          |
| Curacao   | 444                           | 151 500            | 331                          |                                      |   |                          |
| Saba  | 13                            | 1 200              | 86                           |                                      |   |                          |
| St Eustache   | 21                            | 1 900              | 82                           |                                      |   |                          |
| St Maarten  | 34                            | 38 600             | 1 000                        |                                      |   |                          |
| <i>Sous-total Antilles néerlandaises<br/>et Aruba</i> | <i>993</i>                    | <i>295 500</i>     | <i>269</i>                   |                                      |   |                          |
| Iles Vierges américaines                              | 355                           | 108 000            | 304                          | Anglais<br>Espagnol<br>et Anglais    | Dépendantes des EU<br>État libre associé<br>aux Etats-Unis depuis 1952    | 11 400                   |
| Porto Rico  | 8 897                         | 3 800 000          | 427                          |                                      |   |                          |
| <i>Sous-total territoires des États-Unis</i>          | <i>9 252</i>                  | <i>3 908 000</i>   | <i>422</i>                   |                                      |   |                          |
| Antigua et Barbuda                                    | 440                           | 65 000             | 148                          | Anglais                              | 1981  | 7 700                    |
| Bahamas   | 13 942                        | 275 000            | 20                           |                                      | 1973  | 1 240                    |
| Barbade   | 431                           | 264 000            | 613                          | Anglais et bajan<br>Espagnol         | 1966  | 7 000                    |
| Cuba  | 110 860                       | 11 100 000         | 99                           |                                      | 1901  | 1 400                    |
| Dominique   | 751                           | 74 000             | 99                           | Anglais et Créole                    | 1978  | 2 900                    |
| Grenade   | 344                           | 97 000             | 282                          |                                      | 1974  | 2 700                    |
| Jamaïque  | 11 424                        | 2 487 000          | 218                          | Anglais                              | 1962  | 2 100                    |
| République Dominicaine                                | 48 730                        | 8 200 000          | 168                          |                                      | 1865  | 1 460                    |
| République d'Haïti                                    | 27 750                        | 6 600 000          | 238                          | Espagnol<br>Français et Créole       | 1804  | 250                      |
| St Kitts et Nevis                                     | 269                           | 43 000             | 160                          |                                      | 1983  | 5 300                    |
| Ste Lucie   | 616                           | 145 000            | 236                          | Anglais et Créole                    | 1979  | 3 800                    |
| St Vincent et les Grenadines                          | 388                           | 110 000            | 283                          |                                      | 1979  | 2 500                    |
| Trinidad et Tobago                                    | 5 128                         | 1 262 000          | 246                          | Anglais                              | 1962  | 4 100                    |
| <i>Sous-total pays indépendants<br/>insulaires</i>    | <i>221 073</i>                | <i>30 722 000</i>  | <i>150</i>                   |                                      |   |                          |
| Belize  | 22 976                        | 216 500            | 9                            | Anglais                              | 1981  | 2 630                    |
| Colombie  | 1 039 000                     | 37 400 000         | 36                           |                                      | 1819  | 1 910                    |
| Costa Rica  | 51 000                        | 3 500 000          | 67                           | Espagnol                             | 1821  | 2 610                    |
| Guatemala   | 108 000                       | 11 200 000         | 104                          |                                      | 1821  | 1 340                    |
| Guyana  | 214 970                       | 761 000            | 4                            | Anglais                              | 1966  | 590                      |
| Honduras  | 112 000                       | 5 800 000          | 52                           |                                      | 1821  | 600                      |
| Mexique   | 1 909 000                     | 95 700 000         | 50                           | Espagnol                             | 1821  | 3 320                    |
| Nicaragua   | 121 000                       | 4 400 000          | 36                           |                                      | 1821  | 380                      |
| Panama  | 74 000                        | 2 700 000          | 36                           | Espagnol                             | 1903  | 2 750                    |
| Salvador  | 21 000                        | 5 900 000          | 281                          |                                      | 1821  | 1 610                    |
| Suriname  | 156 000                       | 392 000            | 3                            | Néerlandais<br>Espagnol              | 1975  | 880                      |
| Venezuela   | 882 000                       | 22 600 000         | 26                           |                                      | 1911  | 3 020                    |
| <i>Sous-total pays indépendants<br/>continentaux</i>  | <i>4 710 946</i>              | <i>190 569 500</i> | <i>46</i>                    |                                      |   |                          |
| Total bassin caraïbe                                  | 5 037 167                     | 226 438 800        | 40                           |                                      |   | 2 700                    |

1. Depuis l'éruption du volcan de la Soufrière en 1995, les données concernant l'île de Montserrat ne sont plus fiables.  
Sources : compilation de François Taglioni, d'après INED, Banque mondiale, Caribbean Development Bank, Banque interaméricaine de développement, Centraal Bureau voor de Statistiek, INSEE, FAO, OCDE.

sauvegarder les accords de Lomé\* et de signer des protocoles de coopération interrégionale avec les pays d'Amérique latine.

Ces enjeux s'inscrivent dans la problématique de la mondialisation, de la régionalisation et de la sécurité. Cette dernière inclut notamment le trafic des stupéfiants, les migrations, les préoccupations d'ordre sanitaire et météorologique, ainsi que les revendications frontalières terrestres et maritimes. Dans un tel contexte, les États et territoires de la Caraïbe sont-ils sur la route de l'intégration ou de la marginalisation ?

### Le bassin caraïbe : un espace fragmenté

Les États et territoires de tout l'espace de la région caraïbe, insulaires ou continentaux, frappent par leur diversité (voir tableau 1). D'une part, leurs populations d'un total de 226 millions d'individus s'égrènent sur plusieurs millions de km<sup>2</sup>, du golfe du Mexique à la mer des Antilles. Superficies et populations sont extrêmement variables, allant de près de 2 millions de km<sup>2</sup> pour le Mexique, avec 96 millions d'habitants, à 13 km<sup>2</sup> et 1 200 habitants pour le territoire de Saba. Entre ces deux extrêmes, on rencontre des grands pays (Colombie, Mexique, Venezuela), des pays intermédiaires (Cuba, Guatemala, Guyana, Honduras, Nicaragua, Surinam) plus ou moins densément peuplés et enfin des pays de petites dimensions, tel l'archipel des Petites Antilles, qui s'étire sur plus de 1 000 km, de Porto Rico à Trinidad.

D'autre part, si le potentiel économique de la région caraïbe, élargie aux pays continentaux, la situe au 5<sup>e</sup> rang mondial<sup>4</sup> des zones économiques (avec un PNB global, en 1997, de 600 milliards de dollars), les situations sont bien peu homogènes et leurs évolutions ne sont pas uniformes. Les îles Bahamas, la Martinique ou les îles Cayman sont infiniment plus développées que la République d'Haïti, le Nicaragua ou le Honduras. Les disparités économiques sont aussi bien dues à des problèmes structurels variables (effets de l'insularité, petite taille, fortes densités de population, ressources naturelles limitées) qu'à des problèmes politiques plus ou moins aigus.

À la fragmentation géographique et économique s'ajoute la variété des situations ethno-culturelles et politiques. Dans cette région toujours en quête d'une identité caraïbienne, les divers groupes eth-

niques<sup>5</sup> et linguistiques<sup>6</sup> cohabitent à l'intérieur de multiples sphères religieuses et culturelles menacées par l'américanisation. L'héritage colonial, les relations privilégiées et ambiguës avec les anciennes et distantes métropoles, ainsi que les lointaines mais omniprésentes racines africaines rendent complexe la recherche d'une identité propre et pèsent sur le développement économique. Enfin, ces divers ensembles présentent une large panoplie d'institutions gouvernementales, qui va du système républicain présidentiel aux statuts divers de territoires dépendants (Antilles britanniques et néerlandaises), en passant par le système de Westminster, les républiques parlementaires, les dictatures militaires et les départements d'outre-mer (Antilles françaises).

### Un espace sous influence extérieure Les États-Unis : un règne sans partage

Pour Washington, la région caraïbe joue un rôle de pivot et de *continuum* géographique entre l'Amérique du Nord et du Sud. L'importance du complexe militaire des États-Unis, bien que largement revue à la baisse depuis la fin de la guerre froide, indique toujours l'intérêt stratégique que ces derniers donnent à la région. L'utilisation du canal de Panama, qui assure encore une part considérable du trafic du commerce des États-Unis entre Pacifique et Atlantique, et le quart de leur importation de pétrole brut, reste une donnée fondamentale. Jusqu'au début des années 80, les États-Unis n'avaient pas de véritable politique coordonnée et structurée vis-à-vis de la région caraïbe. La voie de la force armée, les blocus économiques et les pressions diplomatiques étaient les pratiques habituelles.

Après l'effondrement du bloc des pays communistes, le président Bush a mis l'accent sur la propagation du libéralisme à l'ensemble des Amériques. Avec son initiative en 1990 (*Enterprise for the Americas Initiative*, EAI\*) apparaît donc une politique plus globale envers les pays d'Amérique latine et la Caraïbe. Les visées de

4. Derrière l'ALENA, l'Union européenne, le MERCOSUR et l'ASEAN.

5. Principalement des Noirs, des Métis, des Blancs, des Hindous et des Indiens.

6. L'espagnol est très largement dominant (94 %). Suivent l'anglais, le créole, le français, le néerlandais et diverses langues vernaculaires.

## Encadré 2 Cuba : une stratégie de survie

Près d'une décennie après la chute du mur de Berlin, Fidel Castro peut-il se targuer d'avoir réussi son pari ? Malgré l'effondrement de l'Union soviétique et des pays de l'Est, auxquels étaient destinées 85 % des exportations cubaines, le régime a survécu et surmonte progressivement son isolement. La visite du Pape, véritable consécration diplomatique, pourrait être suivie de celle du roi Juan Carlos, qui serait un symbole de réconciliation pour le centenaire des guerres d'indépendance contre l'Espagne. La plupart des pays d'Amérique latine ont renoué leurs relations diplomatiques avec l'île en dépit de l'embargo américain. De plus, il est prévu que La Havane soit le siège du sommet ibéro-américain en 1999. Enfin, l'Europe cherche à négocier un accord de coopération économique en échange de quelques concessions en matière de droits de l'homme. La libération de 300 prisonniers après la visite de Jean-Paul II pourrait être un premier pas dans ce sens. La résistance du castrisme a donc confirmé la spécificité d'un régime trop vite identifié à ses alliés d'Europe centrale.

### Réformes économiques trop timides

Pour faire face aux dramatiques difficultés économiques et sociales provoquées par la rupture des liens avec Moscou, Fidel Castro a décrété en 1990 un programme d'urgence connu sous le nom de « Période spéciale en temps de paix ». Puis, la chute brutale du niveau de vie et les graves tensions sociales de l'année 1994 ont obligé le régime à accepter des réformes économiques partielles afin de stimuler la production intérieure et d'attirer les investissements étrangers. La légalisation du travail indépendant, la création de coopératives agricoles à partir des anciennes fermes d'État, l'autorisation de marchés paysans et de marchés artisanaux libres, la légalisation du dollar, la nouvelle loi sur les investissements étrangers et l'autorisation de zones franches figurent parmi les principales réformes adoptées. Dans un contexte d'austérité budgétaire accrue, le gouvernement a également supprimé un certain nombre de subventions et rétabli progressivement un système fiscal.

Quels ont été les effets des réformes ? L'ouverture partielle des marchés a sans doute permis d'endiguer l'effondrement jugé inévitable par de nombreux observateurs. Mais l'économie est paralysée depuis deux ans et aucune stratégie à long terme n'est définie. Bien que modestes, les réformes ont eu des répercussions négatives. Le pays a profondément changé et, sous leur impact, la cohérence politique et sociale antérieure a été fragilisée. La dollarisation et la dualité monétaire qui en découle entraînent de graves inégalités sociales, mal supportées par la population. L'essor des travailleurs indépendants ne suffit pas à absorber un chômage croissant et l'économie informelle instaure une nouvelle précarité dans une société qui n'y est pas habituée.

### Incertitudes de l'après-castrisme

Ce décalage entre des mesures économiques restreintes et leur impact déstabilisateur pour le système explique le statu quo actuel. Le régime ne peut se maintenir que s'il préserve certaines conquêtes sociales antérieures et s'il continue à incarner la défense de la souveraineté nationale qui fonde sa légitimité. Or ce consensus est ébranlé par le processus d'ouverture économique, qui n'est pas suffisant pour garantir un niveau de vie acceptable. Cette contradiction a pu être maîtrisée jusqu'à présent, dans la mesure où Fidel Castro reste au pouvoir. Mais cette ère touche à sa fin. Le commandant en chef est âgé et l'après-castrisme hante les esprits. La population souhaite et craint tout à la fois des changements. Les incertitudes de l'avenir inquiètent, même si le scénario officiel fait de Raoul Castro le successeur désigné de son frère. Mais le ministre des Forces armées n'incarne pas, pour les jeunes générations, le renouveau auquel elles aspirent. De plus, dans l'appareil d'État, il est loin de faire l'unanimité.

Par ailleurs, le parti communiste est affaibli. Les divergences sur la stratégie économique à suivre ont ébranlé sa cohésion idéologique. À l'issue du 5<sup>e</sup> Congrès du PCC en octobre 1997, la présence de la hiérarchie militaire au bureau politique et au comité central a été renforcée. Précurseur des nouvelles méthodes de gestion économique, l'armée apparaît comme le garant d'une certaine stabilité et les chefs militaires sont nombreux à la direction des entreprises mixtes.

Mais existe-t-il pour l'île une possibilité de développement sans une normalisation des relations avec les États-Unis à l'heure de la globalisation ? À quel prix cette normalisation est-elle possible ? L'embargo américain contre Cuba ne doit être levé que si La Havane adopte une économie de marché et un changement de régime politique impliquant la mise à l'écart de Fidel Castro et de son frère Raoul. C'est ce rapport de forces que la visite de Jean-Paul II avait pour but de modifier en renforçant l'Église locale, seule institution indépendante de l'État et relais possible d'un dialogue futur avec les États-Unis. Pour répondre aux demandes du Pape, la Maison-Blanche a décidé, en mars 1998, de prendre trois mesures humanitaires – dont l'octroi des permis nécessaires à l'envoi de médicaments à Cuba –, sans pour autant remettre en cause l'embargo. Mais surtout, lors du sommet transatlantique du 18 mai 1998, Bill Clinton s'est engagé, à la demande des dirigeants européens, à faire lever par le Congrès les sanctions commerciales que la loi Helms-Burton\* (votée en 1996) fait peser sur les entreprises étrangères investissant à Cuba – ce que la Chambre des représentants a jusqu'à présent refusé.

Refonder un projet de développement suppose l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération de dirigeants, qui puisse engager dans des conditions extraordinairement difficiles une mutation politique et institutionnelle dont les contours restent imprévisibles. L'après-castrisme fera-t-il l'économie d'une crise ?

cette initiative sont économiques et politiques. Elles s'inscrivent dans la dynamique de mise en place d'une zone de libre-échange à l'échelle de l'hémisphère ouest, « de la Terre de Feu à l'Alaska ». Il s'agit de la Zone de libre-échange

des Amériques\* (FTAA, *Free Trade Area of the Americas*) proposée à Miami en décembre 1994 durant le sommet des Amériques\*. Les négociations sont en cours et son accomplissement est prévu à l'horizon 2005.

Une politique inflexible et anachronique  
à l'égard de Cuba

La fin de la guerre froide, l'éclatement de l'URSS, l'échec des mouvements révolutionnaires d'Amérique centrale et d'Afrique ainsi que la pérennisation de l'embargo des États-Unis sont autant d'éléments qui ont plongé Cuba dans une profonde crise économique et sociale. Les États-Unis poursuivent malgré tout depuis bientôt 40 ans la même inflexible politique d'isolement et de sanctions à l'égard du petit voisin caraïbe et de son chef charismatique, quoique « insolent », Fidel Castro. De son côté, Cuba ne cesse de développer ses relations diplomatiques (réouverture des ambassades haïtienne et jamaïcaine, ainsi qu'une ouverture à Trinidad), économiques et humanitaires avec les pays du bassin caraïbe, d'Amérique latine, du Canada et d'Europe. Mais le chiffre de 1,2 million de touristes en 1997, en croissance continue depuis 10 ans, ne saurait éclipser les difficultés de l'économie cubaine et d'une société de plus en plus inégalitaire à l'image de la réalité monétaire à deux vitesses : dollars/pesos.

Une politique hésitante et changeante  
dans le cas de la République d'Haïti

En Haïti, après la fuite du dictateur Duvalier en 1986, l'armée s'est emparée du pouvoir. Les élections de décembre 1990, plaçant le père Aristide aux commandes de l'État, avaient certes redonné l'espoir d'une république démocratique digne de ce nom. Mais la trêve fut de courte durée et le coup d'État militaire de septembre 1991, dans lequel les États-Unis étaient impliqués, a replongé Haïti dans la répression, la violence et le désespoir. D'où l'intervention des marines en Haïti, en septembre 1994, qui avait pour objectif de restaurer la stabilité politique et économique, ainsi que d'arrêter le flux ininterrompu de migrants illégaux. Cette politique est pourtant loin d'avoir réglé tous les problèmes (voir encadré 3).

L'Union européenne :  
une présence discrète

Si les États-Unis maintiennent toujours une pression sur les îles des Grandes Antilles, ils se désengagent en revanche progressivement (fer-

metures d'ambassades et des représentations locales d'organisations nationales d'aide au développement) des Petites Antilles, qui, pour eux, ne présentent plus aucun intérêt stratégique majeur.

C'est justement sur cette frontière orientale du bassin caraïbe que l'Union européenne, pour des raisons historiques, assure toujours une présence qui se veut placée, à défaut de mieux, sous le signe de l'aide au développement et de la coopération. Force est de constater que l'Union européenne est le premier bailleur de fonds multilatéral dans les Petites Antilles. Il est certain que la possession de territoires dans la région (Antilles néerlandaises, Antilles britanniques et départements français d'Amérique) n'est pas étrangère à cette performance. Par l'intermédiaire de ses territoires et départements, l'Union européenne continue d'alimenter des flux touristiques, migratoires et commerciaux. La France est le pays le plus dynamique pour promouvoir l'insertion de ses départements d'outre-mer, qui sont des régions européennes à part entière, dans le contexte caraïbe. Quant aux Britanniques et aux Néerlandais, la possession de territoires antillais est davantage vécue comme une charge budgétaire que comme un atout.

Au niveau des Grandes Antilles, les adhésions de la République dominicaine et de la République d'Haïti à la convention de Lomé IV\* restent symboliques des efforts diplomatiques de la France et de l'Espagne. Désormais, l'ensemble des États et territoires du bassin caraïbe sont associés à l'Union européenne, à l'exception de Cuba, qui n'en a jamais exprimé la demande. L'UE entretient en effet, à des degrés divers, des relations d'aide et de coopération avec les pays ACP\* (convention de Lomé), avec les Antilles néerlandaises et les Antilles britanniques (convention pour les pays et territoires d'outre-mer, PTOM), avec les pays d'Amérique centrale et le Venezuela (accords de coopération dits ALA, Amérique latine-Asie) et, enfin, avec les départements français d'Amérique (DFA), qui sont les seuls à bénéficier des fonds structurels.

Ce vaste réseau de coopération a introduit deux nouvelles communautés linguistiques et culturelles numériquement importantes dans un décor traditionnellement anglophone. Il ne modifie pas, en dépit des sommes considérables mises en jeu, les équilibres régionaux, qui restent toujours en faveur des États-Unis. Les Espagnols aimeraient

### Encadré 3 Impasse politique en Haïti

L'établissement d'un ordre démocratique dans la République d'Haïti à la suite de l'intervention des États-Unis en septembre 1994 et du retour du président Jean-Bertrand Aristide en octobre de la même année ne s'est pas traduit par l'instauration d'une vie politique à peu près stable. Haïti a échappé à des confrontations sanglantes qui auraient pu se produire après la chute de la dictature militaire du général Cedras, mais qui ont pu être évitées en premier lieu grâce à l'Organisation des Nations unies. Cette dernière n'a en effet pas ménagé ses efforts pour maintenir la paix et favoriser le retour d'une Administration légitime et respectueuse des droits de l'homme. Néanmoins, le bilan des 4 années qui ont suivi les événements de 1994 est très décevant sur le plan politique et l'avenir de ce pays paraît incertain.

#### 1991-1994 : trois années perdues

Les troupes nord-américaines, accueillies à bras ouverts par la population de Port-au-Prince, auraient dû intervenir beaucoup plus tôt. Seules les tergiversations des Administrations Bush et Clinton expliquent un délai aussi long. Dans le cas de la Grenade (1983) ou de Panama (1989), les responsables nord-américains avaient été beaucoup plus prompts à réagir. Les trois années perdues ont accentué une décomposition politique déjà sensible dans la période de l'après-Duvalier, marquée par une instabilité chronique (1986-1990). Les militaires qui tenaient la population en otage et qui se sont rendus sans combattre ont eu le temps de faire beaucoup de dommages, en plus des milliers de victimes dont ils sont responsables : ils ont entraîné le pays sur la voie de la contrebande, du trafic de drogues, de la gabegie administrative et de la corruption – des maux nouveaux qui s'ajoutent à la pauvreté, à la disette et à l'exploitation physique séculaire.

Les forces politiques démocratiques, peu nombreuses et dispersées en différentes formations, se sont retrouvées dans l'incapacité d'agir à partir de divers lieux d'exil qui leur étaient plutôt défavorables. À Washington, les conseillers de la Maison-Blanche ou de la CIA, hésitant à déstabiliser le gouvernement militaire haïtien, ont tenté d'affaiblir la position du président Aristide en laissant planer des doutes sur sa santé mentale. En République dominicaine, pays contigu, le président Joaquín Balaguer, nettement hostile à Jean-Bertrand Aristide, a tout fait pour aider le clan des militaires. Les forces conservatrices eurent donc le loisir de se regrouper et d'entraîner les éléments mafieux issus pour certains du duvaliérisme. Sur le plan économique, le recul de ces trois années a été sévère : les exportations se sont effondrées et les quelques secteurs où Haïti possédait une spécialisation ou une réputation intéressante (café, tourisme, industries d'assemblage) se sont retrouvés distancés.

#### Échec de la reconstruction

Le président Jean-Bertrand Aristide a donc retrouvé « un pays à reconstruire ». De plus, sa marge de manœuvre était limitée par les États-Unis pour les affaires politiques et de sécu-

rité (en particulier liées au risque d'un déferlement de boat people semblable à ceux des années 80) et par la communauté des bailleurs de fonds pour le domaine économique et social. Mais il conservait une bonne partie de sa popularité grâce à un art oratoire consommé, accessible au peuple illettré, et grâce à une habileté politique que même ses adversaires lui reconnaissaient. La stabilisation du pays s'est faite sous l'égide de la Force multinationale, constituée essentiellement de troupes nord-américaines, puis de la Mission des Nations unies en Haïti (MINUHA\*), qui a pris le relais à partir de février 1995. Les forces armées, largement discréditées, furent dissoutes et Haïti est ainsi devenu le 3<sup>e</sup> pays des Amériques à ne plus disposer d'armée permanente (après le Costa Rica et le Panama). Une police professionnelle a dû être constituée avec un soutien institutionnel et logistique de pays comme la France et le Canada. Parallèlement, la Mission civile internationale en Haïti (MICI-VIH) poursuivait une œuvre importante et délicate en matière d'observation des droits de l'homme, de politique judiciaire ou pénitentiaire.

Le processus de reconstruction s'est trouvé rapidement enlisé. Le président Aristide pouvait-il alors « décompter » de son mandat de 5 ans les 3 passés en exil (ce qui aurait prolongé son mandat jusqu'en 1998) ou bien devait-il remettre son mandat à la date initialement prévue sans tenir compte du coup d'État militaire ? Le gouvernement américain trancha pour la seconde solution. Une élection présidentielle eut donc lieu en décembre 1995. René Preval, qui avait été premier ministre du premier gouvernement Aristide en 1990, fut élu pratiquement sans opposition. Mais le taux de participation, très bas (autour de 10 %), était de mauvais augure. Effectivement, la machine gouvernementale s'est trouvée bloquée dès 1996. La question de la privatisation d'une dizaine d'entreprises d'État a servi de prétexte à une division du parti du Président – l'Organisation politique Lavalas – en deux factions rivales. De plus, depuis le 9 juin 1997, date de la démission du dernier premier ministre, Rosny Smarth, le pays n'a plus de gouvernement car un nouveau premier ministre n'a pu être désigné, faute de majorité à la Chambre. Les affaires courantes sont donc gérées par quelques ministres non démissionnaires. Enfin, de nombreux projets financés par l'aide internationale ont dû être suspendus.

Alors que la vie politique haïtienne s'enfonçait dans la crise, le pays souffrait, la criminalité s'accroît – y compris dans les campagnes jusque-là peu touchées – et les réformes nécessaires à une véritable démocratisation (justice, police, fiscalité) stagnent. Les bonnes volontés, tant étrangères (de nombreuses organisations non gouvernementales travaillent dans le domaine de l'éducation ou de l'agriculture) qu'haïtiennes (les Haïtiens qualifiés de la diaspora qui auraient pu contribuer à la reconstruction) se découragent. Les Nations unies qui, d'après le secrétaire général, Kofi Annan, « s'inquiètent vivement de l'impasse politique », vont encore une fois pallier l'incurie de l'État haïtien. En effet, par la résolution 1 141, adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 28 novembre 1997, il a été décidé de créer une Mission de police civile en Haïti (MIPONUH), chargée de « continuer à aider le gouvernement haïtien ».



sans doute jouer un rôle plus grand dans la région par l'intermédiaire des États hispanophones. Pourtant, les membres de la convention de Lomé IV, qui stipule que l'espace caraïbe est désormais définitivement couvert<sup>7</sup>, jouent la carte du « protectionnisme » à l'égard des pays d'Amérique centrale ou du Sud. Cette attitude est motivée non seulement par les pays ACP, qui ne veulent pas partager le gâteau à leur détriment, mais aussi par les dissensions au sein des Quinze, qui n'ont pas les mêmes motivations pour financer une coopération multilatérale aux résultats mesurés.

Il demeure que la base aérospatiale de Kourou, en Guyane française, est garante, pour des raisons économiques évidentes, de l'implication, pour les prochaines années, de l'Union européenne dans la zone caraïbe et plus particulièrement dans les Petites Antilles. Cependant, la défaite de la bataille de la banane, sur laquelle l'UE ne faisait pas front commun, et l'incertitude qui plane sur les orientations futures de la convention de Lomé ne laissent pas entrevoir une véritable dynamique caraïbe impulsée par l'Europe. En revanche, la mise en œuvre de l'accord-cadre interrégional de coopération entre l'UE et le Mercosur\* du 15 décembre 1995 semble indiquer la volonté des Quinze de s'impliquer plus fermement en Amérique du Sud. Il est prévu à cet effet un sommet Europe-Amérique latine en 1999.

### La coopération régionale : une nécessité à la survie de la région

En matière d'intégration et de coopération régionale, le bassin caraïbe bénéficie des acquis de plusieurs siècles de colonisation. Les modalités et les formes étaient différentes selon les entités considérées, mais l'idée consistait globalement à réduire les coûts de gestion et à rassembler et contrôler les forces vives éparpillées aux quatre coins de la mer des Antilles. Cet impératif est plus que jamais d'actualité dans un contexte de libéralisation mondiale des échanges qui laisse peu de place à des petits États aux économies fragiles. Vieux de plusieurs décennies, le mouvement d'intégration a donc connu une accélération ces dernières années. Créée en 1973, l'hésitante Communauté et marché commun des Caraïbes (Caricom\*), en dépit de ses contradictions et de ses faibles résultats

économiques, entame une politique d'ouverture à des membres non anglophones pour donner plus de poids économique et politique à ses décisions. Ce processus d'élargissement a été amorcé par l'adhésion du Surinam en février 1995. Il se poursuit avec l'entrée en juillet 1997 de la République d'Haïti, qui, avec près de 7 millions d'habitants, fait plus que doubler la population de la Caricom. Les négociations pour un accord de libre-échange avec la République dominicaine s'inscrivent dans cette même dynamique, bien que cette dernière ne cache pas son intention de faire le lien entre la Caricom et le Marché commun d'Amérique centrale (MCAC\*, fondé en 1960). Enfin, le regard de la Caricom se dirige vers l'Amérique du Sud puisque des discussions portent sur un protocole de libre-échange avec les 4 pays du pacte andin\* (créé en 1965)<sup>8</sup>, le Venezuela en tête.

Cette politique expansionniste dénote les inquiétudes grandissantes de la Caricom face à la future zone de libre-échange des Amériques (FTAA), qui risque de balayer les derniers avantages commerciaux qui lui sont accordés. En l'état actuel des choses, la Caricom et encore moins l'OECS\* (Organisation des États de la Caraïbe de l'Est, créée en juin 1981) ne sont en position d'influencer les modalités de la future FTAA. D'autant que la multiplicité des réunions préparatoires pénalise les petits États, limités dans leurs moyens financiers et dans leurs ressources humaines. Parallèlement, le renouvellement de la convention de Lomé à l'horizon 2000 est, lui aussi, source de négociations et de dépenses. Le manque de positions communes et de réussites économiques des deux principales organisations régionales caraïbes (Caricom et OECS), ainsi que leur couverture géographique restreinte incitent les chefs de gouvernement de la Caricom à adopter, en 1992, la proposition de la West Indian Commission. Cette proposition consistait à mettre sur pied une Association des États de la Caraïbe (AEC\*, créée en juillet 1994) regroupant l'ensemble<sup>9</sup> des pays et territoires insulaires et continentaux du bassin caraïbe.

L'AEC, fondée en août 1995, se présente avant tout comme un forum chargé de coordonner les

7. Il est cependant possible que Cuba devienne rapidement membre de la convention de Lomé.

8. Le Pérou s'est retiré de cette organisation en avril 1997.

9. 25 États indépendants et 12 territoires dépendants.

## Encadré 4 150 ans après l'abolition de l'esclavage : les départements français d'Amérique

Cent cinquante ans après l'abolition de l'esclavage et plus d'un demi-siècle après la départementalisation, les sociétés antillo-guyanaises, qui ont connu au cours des dernières décennies des évolutions considérables, doivent néanmoins faire face à des enjeux récurrents. L'aboutissement de l'égalité sociale, en 1996 – qui avait d'ailleurs déjà fait l'objet de la revendication d'assimilation institutionnelle en 1946 –, n'empêche nullement la persistance, au seuil du 3<sup>e</sup> millénaire, d'un malaise généralisé affectant indistinctement les 3 départements français d'Amérique et témoignant des limites des politiques sociales égalitaristes. Dans le cas de la Guyane, ce constat se double de phénomènes de polarisation communautaire liés à son histoire démographique. Les sociétés martiniquaise et guadeloupéenne, pourtant caractérisées par une homogénéité relative, restent, elles aussi, le lieu d'inégalités profondes. Toutefois, aux Antilles comme en Guyane, les changements induits par les réformes institutionnelles du début des années 80 ont contribué à redéfinir les contours d'un paysage politique désormais éclaté.

### La persistance d'un malaise social

Incontestablement, la départementalisation a favorisé la mise en place aux Antilles et en Guyane d'un système de protection sociale digne des pays développés. Désormais, l'ensemble des populations bénéficient d'une protection minimale face à la maladie, à l'invalidité ou à la vieillesse. Au demeurant, la notion d'égalité sociale en usage outre-mer a subi une extension à l'épreuve du temps : à une conception restrictive s'est progressivement substituée une approche plus large, prenant en considération les problèmes liés à l'emploi et intégrant le SMIC. En 1996, ce dernier a été aligné sur le taux pratiqué en métropole, dont l'indemnisation du chômage mise en place il y a 20 ans a constitué une étape intermédiaire. Les efforts ainsi réalisés n'ont pas pour autant permis d'évacuer la « question sociale ». Celle-ci s'est plutôt métamorphosée pour se poser parfois avec beaucoup plus d'acuité. 3 indices, au moins, plaident en faveur d'une telle analyse.

Tout d'abord par la persistance d'un chômage très élevé, traumatisant plus de 30 % de la population active. Vécu à l'échelle de plusieurs générations, le phénomène affecte en particulier les jeunes et s'ajoute à un sous-emploi endémique non moins élevé. De nombreuses catégories subissent les contre-coups de l'instabilité de l'emploi et se trouvent fréquemment exclus du bénéfice de certaines prestations, faute de réunir les conditions d'ouverture des droits, notamment en matière de durée du travail. Par conséquent, le fossé tend à se creuser avec certaines autres catégories, en particulier les fonctionnaires, qui disposent d'une majoration de 40 % de leur traitement. L'ampleur prise par le RMI, mais aussi l'explosion des dépenses d'aide sociale dans les différents départements français d'Amérique depuis le début des années 90 (après une période de relative accalmie durant la décennie précédente) sont de ce point de vue éloquentes. Une enquête réalisée en 1993 révélait déjà que le RMI était devenu un mode de subsistance pour une part grandissante de la population (1 actif sur 7), présentant un profil sensiblement différent des bénéficiaires métropolitains : proportion moins élevée d'hommes concernés aux Antilles et en Guyane, mais plus forte propor-

tion de familles nombreuses et de jeunes. Le RMI maintient ainsi une masse d'individus considérable dans une situation extrêmement précaire. Force est d'ailleurs d'admettre que les mécanismes de solidarité encore à l'œuvre au sein des familles (un seul ménage peut parfois regrouper trois générations) masquent partiellement l'existence de ces « populations à problèmes », qui conjuguent solidarité familiale et dépendance à l'égard des prestations sociales.

En second lieu, nombreux sont les individus qui côtoient les frontières de l'exclusion ou y basculent parfois, faute de perspectives. Sans doute faut-il y voir là l'un des viviers – même si l'on se gardera d'établir tout lien mécanique entre les deux phénomènes – ayant alimenté les « violences urbaines » à Cayenne à la fin de l'année 1996 et plus récemment à Fort-de-France.

Enfin, la multiplication des conflits sociaux dans différents secteurs d'activité (agriculture, transports, éducation, commerce...) révèle tout à la fois l'existence de fortes tensions, l'érosion de l'espace réservé au dialogue social et la faiblesse de la régulation juridique des rapports socioprofessionnels. L'un des faits marquants de ces dernières années, aux Antilles comme en Guyane, est sans aucun doute la transformation systématique des conflits sur les lieux de travail en rapports de force, ainsi que leur transposition sur une scène publique où la population se trouve fréquemment prise, sinon en otage par le jeu incessant des barrages routiers, du moins à témoin dans le cadre d'affrontements dont elle ne maîtrise guère les tenants et les aboutissants. Se trouve ainsi accréditée l'idée, qu'en définitive, seule est payante la mobilisation d'un pouvoir de chantage – au demeurant très inégalement réparti selon les secteurs d'activité considérés – face à l'Administration sommée de forcer l'issue des négociations.

### Entre homogénéisation et polarisation communautaire

Façonnées par le rapport colonial, les sociétés antillo-guyanaises en gardent encore aujourd'hui l'empreinte. En Martinique, les descendants de la plantocratie créole, les békés, ont fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation, au point de retourner en leur faveur les institutions départementales, qui étaient loin d'avoir leur adhésion initiale, et de continuer à contrôler très largement l'appareil économique tout en se démarquant du reste de la société. Par ailleurs, il est vrai que les interventions massives de l'État, sous forme de transferts publics et sociaux, ont largement contribué à l'émergence de classes intermédiaires, cohabitant avec la minorité békée, au sein d'une société certes profondément inégalitaire, mais peu segmentée. L'existence de ces classes intermédiaires, fortement dépendantes de l'État, est aussi perceptible en Guadeloupe, où, toutefois, la question de l'indianité a compliqué la donne, sans que cela ne remette nullement en cause le consensus global (la proportion de la population indienne y est très importante : 1 sur 6, contre 1 sur 30 en Martinique). Ces modèles relativement homogènes s'opposent à la société guyanaise, où coexistent de multiples groupes ou communautés (Amérindiens, Créoles, Busibenge, Haïtiens, Brésiliens, Surinamiens, Guyanais, Hmongs...). Société multiculturelle, la Guyane doit désormais relever le défi politique d'une gestion des tensions nées de la

## 150 ans après l'abolition de l'esclavage : les départements français d'Amérique (suite)

confrontation entre l'universalisme dicté par l'appartenance aux ensembles français et européen et les particularismes communautaires.

### Un paysage politique éclaté

La profusion des candidatures enregistrées lors des consultations électorales de 1992 s'est confirmée en 1998 et atteste de l'éclatement de l'échiquier politique. En Martinique, pas moins de 14 listes se sont affrontées dans le cadre des élections régionales, 13 en Guadeloupe et 11 en Guyane. Le scrutin cantonal est à l'avenant : 99 candidatures en Martinique pour 23 sièges renouvelables, soit une moyenne supérieure à 4 candidats par canton. La multiplication des listes a sans doute engendré un certain désarroi de la part des électeurs, qui s'est immédiatement traduit par une abstention relativement élevée dans les trois départements (52,29 % en Guyane, 54,56 % en Martinique et 45,40 % en Guadeloupe pour les élections régionales) et par un nombre important de bulletins blancs et nuls (9,33 % à la Martinique).

À l'exception de la Guadeloupe, où Lucette Michaux-Chevry, en dépit de ses démêlés avec la justice, a incontestablement renforcé son leadership sur la droite (25 sièges en 1998 contre 15 en 1992) au détriment d'une gauche qui n'a pas pu recueillir les fruits d'une unité partiellement retrouvée, les résultats révèlent une ascension des forces politiques périphériques ou indépendantistes, doublée d'une érosion des partis politiques traditionnels.

En Guyane, le Parti socialiste guyanais perd la majorité absolue, même si, éclatée, la gauche domine l'assemblée régionale.

En Martinique, le Mouvement indépendantiste martiniquais (MIM) s'octroie 13 sièges ainsi que la présidence de la région, contre 14 pour la liste d'union de la droite, la gauche classique plus que jamais morcelée se contentant, elle aussi, de 14 sièges. Significativement, la droite et la gauche sont à leur plus bas niveau au regard des consultations régionales organisées depuis 1983, du fait de la concurrence de mouvements périphériques cristallisant un mécontentement multiforme. Sans doute les alternances politiques en France, qui ont permis à la gauche d'exercer le pouvoir à plusieurs reprises depuis 1981, et l'investissement des institutions locales d'outre-mer par des partis politiques de gauche ont-ils contribué, en favorisant un phénomène de dépoliarisation, à bouleverser les règles d'un jeu politique naguère organisé autour de la question du statut des départements français d'Amérique et à brouiller les repères politiques traditionnels.

De ce point de vue, davantage qu'une revendication indépendantiste clairement affirmée, les comportements analysés ci-dessus expriment, de manière parfois confuse, une certaine désaffection à l'égard de l'institution régionale dans son fonctionnement actuel, ainsi qu'une demande de renouvellement des hommes, du système politique et des forces qui le structurent. Sur ce dernier point, il faut reconnaître, en effet, que les partis politiques traditionnels semblent ne pas avoir réussi à construire un discours réellement novateur face aux attentes de la population, qui tend à se réfugier, partiellement du moins, dans un vote à caractère protestataire comme le révèle le succès (2 sièges) de la liste fantaisiste conduite par Ibo Simon, qui n'hésite pas à flirter avec les thèmes de l'extrême droite. ■

actions de ses États-membres durant les négociations avec les États-Unis pour leur intégration dans la FTAA. Force est de constater, à cet égard, que, bien que les îles Vierges des États-Unis et Porto-Rico soient à divers degrés sous tutelle des États-Unis, ces derniers ne sont pas membres de l'AEC et se distancient ainsi de leur « arrière-cour » dont ils ne partagent évidemment pas les préoccupations économiques ou politiques. Par ailleurs, les États-Unis ne sont toujours pas disposés à effectuer un quelconque rapprochement avec Cuba, qui est membre de l'AEC. Pour le reste, ils ne semblent pas s'émouvoir davantage de la création de l'association, qui servira à son heure de relais à leur politique dans la région. Le seul et tardif voyage officiel du président Clinton dans la Caraïbe en mai 1997, durant son second mandat, est d'ailleurs révélateur de l'assurance et de la désinvolture des États-Unis envers leurs futurs partenaires commerciaux...

### La sécurité : le défi du XXI<sup>e</sup> siècle

C'est durant ce même voyage officiel que le président Clinton a inauguré le premier sommet Caraïbe/États-Unis. Le 10 mai 1997, en présence des chefs de gouvernement de la Caricom et de la République dominicaine, a été signée la déclaration de Bridgetown. Elle vise à établir les bases d'un partenariat pour la sécurité<sup>10</sup> et la prospérité dans la Caraïbe. Au-delà des « garanties » particulières qui seront données aux petits États insulaires lors de leur intégration dans la FTAA, on retiendra surtout le volet sécurité, qui souligne les nouvelles préoccupations des Américains dans la Caraïbe. Les principaux volets de cette déclara-

10. Depuis 1996, au niveau sous régional, les États membres de l'OECS se sont engagés, par l'intermédiaire du Système régional de sécurité (RSS), aux côtés des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni dans un programme analogue à celui de Bridgetown.

tion s'articulent autour du contrôle de l'immigration, des trafics d'armes, de la corruption, des catastrophes naturelles<sup>11</sup>, de la lutte contre les stupéfiants et du blanchiment de l'argent. Les moyens financiers mis en œuvre sont très importants, mais sont soumis à certaines conditions, et semblent se substituer à la traditionnelle aide au développement qui transite par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

#### La lutte contre les stupéfiants : le nouveau cheval de bataille des États-Unis

Le problème de la production, du trafic et de la consommation des stupéfiants est récurrent dans la Caraïbe. Il est aussi la manifestation de la profonde crise économique et sociale qui touche ces sociétés. Combattre ce fléau est devenu l'un des premiers objectifs de sécurité dans la région. Les États-Unis ont ainsi signé, depuis 1996, une série d'accords<sup>12</sup> (*shiprider agreement*) avec la plupart des États de la Caraïbe pour lutter contre le transit de la drogue dans le bassin. Ces accords donnent une possibilité à l'armée, la marine et l'aviation des États-Unis d'intervenir au-delà de leurs frontières terrestres et maritimes. Cette nouvelle orientation de la politique américaine n'est pas sans soulever des polémiques car les États-Unis transgressent parfois les accords à des fins d'ingérence qui dépassent les problèmes de la drogue. Depuis que la menace « subversive » a disparu, la lutte contre les stupéfiants apparaît comme une légitimation de la présence des États-Unis dans la Caraïbe et en Amérique latine. Par exemple, avec la fermeture progressive des bases américaines au Panama, les États-Unis mettent en avant la lutte contre le trafic de stupéfiants pour maintenir une présence militaire.

De manière plus absolue, il est significatif que le commandement des forces américaines dans la région mer des Caraïbes/golfe du Mexique relève désormais de la compétence du Commandement Sud (*US Southern Command*) qui intègre aussi l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Antérieurement, la zone caraïbe relevait du Commandement atlantique (*US Atlantic Command*). Ce nouveau Commandement unique permet aux États-Unis de mener des opérations globales de lutte contre les stupéfiants en provenance d'Amérique latine et de la Caraïbe.

#### Les migrations : des flux permanents

Les pays du bassin caraïbe ont une longue tradition d'émigration vers l'Amérique du Nord, du Sud et vers l'Europe, la dimension intrarégionale n'étant, par ailleurs, pas négligeable. Depuis les années 50, des millions de Portoricains, de Cubains, d'Haïtiens, de Jamaïcains et de Dominicains se pressent sur la côte est des États-Unis. Au cours de cette dernière décennie, la situation de crise à Cuba et en République dominicaine, la dictature à Haïti, l'exiguïté du territoire des Petites Antilles et leurs problèmes économiques ont continué d'alimenter ces flux de migrants. Ils portent le nom de *marielitos*, de *balseros* ou de *boat people* suivant les flux et les époques et constituent tantôt une arme de pression diplomatique des pays d'origine, tantôt une menace pour la politique intérieure des pays receveurs.

Les États-Unis traitent ces flux migratoires caribéens comme un problème de sécurité nationale qui menace la cohésion économique et sociale des États de la côte est et risque de propager des maladies épidémiques ainsi que la pandémie de sida. Ils ont donc fermé le robinet de l'immigration et n'engagent plus d'action, à l'inverse du Canada, pour intégrer de manière décente les immigrants légaux. Le poids électoral et économique de la communauté cubaine n'est d'ailleurs pas étranger à cette attitude de repli. Finalement, l'ensemble des acteurs des Amériques ont signé, sous l'égide des États-Unis, des accords de coopération en matière de migration. Mais, si la soupape de l'émigration se ferme sans une politique d'accompagnement économique pour fixer les populations dans leur pays d'origine, la « marmite caraïbe » risque de bouillir dangereusement.

#### Les revendications frontalières

Les revendications géopolitiques concernant les frontières maritimes et terrestres sont multiples dans le bassin caraïbe. Bien que la plupart des

11. Le flanc sud du bassin caraïbe est sous surveillance météorologique afin d'anticiper les mouvements des cyclones qui finissent leur course avec plus ou moins de violence sur la côte est des États-Unis.

12. Ces accords conditionnent l'octroi ou non de l'aide économique des États-Unis aux pays de la Caraïbe. Notons que, globalement, l'aide bilatérale des États-Unis pour la Caraïbe accuse un sérieux déclin depuis le milieu des années 80.

États de la région aient ratifié la Convention sur le droit de la mer\*, l'enjeu des Zones économiques exclusives\* (ZEE) est devenu tel que les litiges se règlent difficilement. Haïti réclame l'île de Navassa administrée par les États-Unis. Le Nicaragua demande à la Colombie la souveraineté de l'archipel de San Andrés et Providencia ainsi que de Quita Sueno Banco. Le Venezuela et la Colombie ne s'entendent pas sur la délimitation de leurs eaux territoriales dans le golfe du Venezuela et le même problème se pose dans le golfe de Fonseca entre le Salvador, le Honduras et le Nicaragua. Enfin, Cuba requiert toujours des États-Unis la base de Guantanamo, qui constitue une frontière longue de 29 km entre les deux pays.

Au niveau continental, le Venezuela sollicite du Guyana toute la zone à l'ouest de la rivière Essequibo. Le Surinam revendique à la Guyane française une zone entre la rivière Litani et la rivière Marouini et une partie du Guyana. En

Amérique centrale, le Guatemala et le Belize n'ont pas encore réglé le différend sur leur frontière terrestre. L'instabilité relative de ces dynamiques territoriales souligne le manque d'achèvement des processus politiques et économiques en place. Cependant, des solutions pacifiques voient progressivement le jour et dénotent une maturité diplomatique en vigueur dans la région.

Actuellement, le bassin caraïbe est dans une phase importante de son évolution. Il doit faire face à de multiples contraintes tant sur le plan régional qu'international. Ces enjeux politiques et économiques sont de taille car ils conditionnent la délicate insertion mondiale d'États et territoires insulaires ayant une marge de manœuvre réduite. Le risque d'isolement, bien que non négligeable, ne semble pas une menace imminente. La position géographique de la région ainsi que la richesse et le dynamisme de ses populations devraient continuer d'assurer son développement dans l'avenir.

François Taglioni